



Cahier des charges de l'Incubateur d'Innovation Sociale

ATIS est une association loi 1901 créée en 2010 qui a vocation à accompagner l'émergence et le développement d'entreprises sociales en Nouvelle-Aquitaine.

ATIS anime pour cela notamment plusieurs programmes différents dont :

- La Fabrique à Initiatives,
- l'Incubateur dédié aux projets d'entreprises socialement innovantes,
- Le Dispositif Local d'Accompagnement Régional de Nouvelle-Aquitaine.

L'objectif de cet incubateur est d'accompagner 15 projets d'entreprises socialement innovantes par an.

Par cet incubateur, nous ciblons les projets :

- qui peuvent être initiés par une ou des personnes physiques et/ou une ou des personnes morales,
ET
- qui contribuent à la résolution d'une problématique sociale ou environnementale,
ET
- qui reposent sur un modèle économique pérenne,
ET
- qui visent à créer des emplois en Nouvelle-Aquitaine, et plus particulièrement en Gironde.

Ce que vous apporte ATIS

L'offre d'incubation repose sur un accompagnement adapté pour chaque projet proposé par l'équipe d'ATIS et une mise en réseau avec l'ensemble de nos partenaires et experts en fonction des besoins du projet et du niveau d'avancement dans le parcours.

D'une durée maximum de 12 mois, la période d'incubation vise à faire évoluer votre projet jusqu'à sa concrétisation.

A ce titre, vous bénéficierez de :

- Un accompagnement stratégique personnalisé spécialisé sur les projets d'entreprises sociales,
- Des formations et ateliers collectifs pour formaliser et consolider votre projet,
- L'ouverture à notre réseau de partenaires : réseau de l'ESS, partenaires et experts techniques, partenaires financiers,
- L'intégration à une communauté d'entrepreneurs sociaux.

Les étapes de la sélection des projets

- Téléchargement du dossier de candidature sur le site internet : <https://atis-asso.org/formulaire-candidature/>
- Dépôt du dossier de candidature par voie électronique à incubateur@atis-asso.org
- Rencontre avec un membre de l'équipe d'ATIS après étude du dossier complet,
- Pré-sélection des dossiers par le comité technique d'ATIS,
- Audition des projets présélectionnés devant le Jury de sélection d'ATIS.

Le Jury de Sélection de l'Incubateur d'ATIS en février et en juin pour étudier les demandes au fil de l'eau.

Le dépôt d'un dossier de candidature et la rencontre préalable d'un membre de l'équipe est indispensable avant toute audition d'un projet devant le Jury de sélection.

Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- Le caractère innovant du projet,
- Le potentiel d'impact social ou environnemental du projet,
- le potentiel de viabilité du modèle économique, générant la création d'emplois (3 à 5 emplois à 3 ans) ou d'autres effets positifs,
- l'implication des parties prenantes et des bénéficiaires,
- les qualités entrepreneuriales de l'équipe projet,
- l'implantation et l'ancrage en Gironde
- le besoin d'accompagnement par ATIS.